

TRAIL DU ST JOSEPH : DIMANCHE 26 MAI 2019

1. L'association « SARRAS TRAIL » organise le dimanche 26 mai 2019 des courses à pied essentiellement sur les chemins de Sarras et ses communes voisines.
 - 32km, 1500mD+ à partir d'ESPOIRS (1997) départ 8H
 - 15km, 600mD+ à partir de JUNIORS (2001) départ 10h
 - 7km, 250mD+ à partir de CADETS (2003) départ 10h
 - 2,4 km de benjamins à minimés nés entre 2004 et 2007*
 - 1,6 km poussins nés en 2008 et 2009*
 - **0.8 km éveil athlétique nés à partir de 2010***
*pour les courses enfants départ à partir de 9h15
2. La participation au Trail du St Joseph est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants :
 - d'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées** ;
 - ou d'une **licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, uniquement**, (FSASPTT, UFOLEP, FSGT,) sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre- indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** ;
 - ou d'un **certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.**
 - **Pour les mineurs, une autorisation parentale est nécessaire en plus du certificat médical.**
3. Il est possible de s'inscrire via le bulletin d'inscription et en joignant le chèque (à envoyer **par courrier** à : SARRAS TRAIL, Mairie de SARRAS, Place Bochirol, 07370 SARRAS) **avant le 18 mai 2019** ; **par internet** sur le site chronospheres.fr **avant le 24 mai 2019** ou sur place le jour de la course dès 7h et jusqu'à une demi-heure avant le départ de chaque course. Pour le bon déroulement de cette journée, merci de respecter ces horaires
4. Pour les courses 7, 15 et 32km, il est possible de retirer les dossards au Boulodrome du Complexe Sportif à SARRAS le samedi 25 mai 2019 entre 16H et 18h ou jusqu'à une demi-heure avant le départ de chaque course le dimanche 26 mai 2019.
Tout dossier incomplet fera l'objet d'un refus de départ !
5. Tarif de l'inscription :

COURSES		Jusqu'au 18 MAI	A partir du 18 MAI
7km	250mD+	7€	9€
15km	600mD+	14€	17€
32km	1500mD+	20€	25€
Courses enfants		GRATUIT	

Un tshirt sera offert aux 100 PREMIERS INSCRITS (avant le 10 mai)

Et pour tous les inscrits avant le 18 MAI un cadeau sera offert.

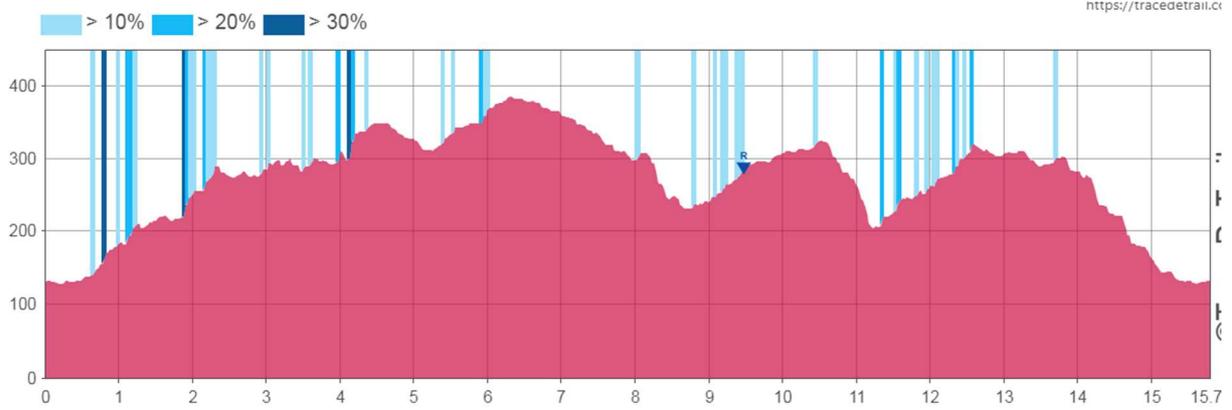
6. Ouverture des inscriptions à partir du 1^{er} mars 2019
7. Dotation en lots et produits régionaux. Aucune dotation en argent ne sera remise aux coureurs. Seront récompensés : les 3 premiers au général ainsi que le premier de chaque

catégorie. La présence des coureurs récompensés est obligatoire sur le podium. En cas d'absence, les prix sont acquis par l'organisation.

8. Une assistance médicale sera assurée sur le parcours par des secouristes
9. Barrières horaires : pour le parcours de 32 km une barrière horaire est fixée à 12h au 2ème ravitaillement au 26ème kilomètre. Tout coureur hors délai sera arrêté et rapatrié à l'arrivée en voiture. Tout coureur qui refusera de s'arrêter continuera sous sa seule et entière responsabilité et le parcours sera dé-balisé.
10. Un ravitaillement est prévu sur le parcours de 15km et 2 sur le parcours de 32km. Le port d'une réserve d'eau est fortement conseillé sur le 15km et obligatoire sur le 32km. Un ravitaillement pour les 3 courses est également prévu à l'arrivée.
11. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir les responsables ou bénévoles de l'épreuve placés tout au long du parcours et remettre son dossard à l'arrivée.
12. Toute demande d'annulation et remboursement par le participant ne sera prise en compte qu'accompagnée d'un certificat médical original et avant le 11 mai 2019 (cachet de la poste faisant foi)
Adressez là à : SARRAS TRAIL, Mairie de SARRAS, place Bochirol, 07370 SARRAS
Après cette date, il n'y aura pas de remboursement possible en raison des frais déjà engagés par l'organisation.
13. Il sera établi un classement toutes catégories et un classement par catégorie. Pour le bon déroulement du classement, les concurrents devront apporter leurs épingles.
14. Tout litige sera réglé par le comité d'organisation.
15. En cas d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit de modifier les itinéraires, l'horaire ou d'annuler l'évènement dans un souci de sécurité.
16. Toute puce non rendue à la fin de la course sera facturée 10 euros.
17. Les organisateurs (adhérents ou bénévoles) sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les coureurs participent à cette épreuve sous leur responsabilité et renoncent à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs, quel que soit le dommage subi.
18. Les droits à l'image : Les concurrents, de par leur participation au Trail du Saint-Joseph, autorisent expressément les organisateurs ainsi que les ayants droits, tels que les média et partenaires, à exploiter les images et vidéo sur lesquelles ils pourraient apparaître.
19. Le règlement : La participation au Trail du Saint-Joseph implique la connaissance et l'acceptation expresse du règlement, ainsi que le respect du code de la route en donnant priorité à tout véhicule en circulation sur le parcours.
20. La participation au Trail du ST JOSEPH implique le respect de la nature : les coureurs s'engagent donc à ne pas jeter de déchets sur les parcours.

Idem l'année dernière

PROFIL DU 7KM



PROFIL DU 15KM



PROFIL DU 32KM